

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 07 septembre 2023

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_064

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance : 19
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 8 septembre 2023

Le 07 septembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 août 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme GRUET, Mme BIOT-
FLORIMOND, Mme COUDERT, M. BILLET, Mme ÉTIENNE,
M. SERRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. PERREIRA-
GONCALVES, Mme LANGLOIS-LENTI, M. DELECOLLE,
ÉTAIT EXCUSÉ : M. TIRARD (pouvoir donné à
Mme SCHWENTER),

ÉTAIENT ABSENTS : M. LEFEVRE, M. LECOMPTE,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,
M. LANGLOIS.

M. GORNEAU et Mme COUDERT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**PROTOCOLE D'ACCORD CDC/MONLOGIS/COMMUNE DE SAINT FLORENTIN
CESSION DE TERRAINS NOUVELLE CASERNE DE GENDARMERIE ET BAIL
EMPHYTÉOTIQUE**

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_100 du 8 décembre 2022,

Exposé des motifs :

CONSIDERANT que les parcelles cadastrées section AR n°48 et 246 d'une surface totale de 23 436 m² appartenant à la commune serviront d'assise à la future gendarmerie et à un lotissement ;

CONSIDERANT qu'en application d'une convention quadripartite et d'engagements réciproques entre la commune et la société Mon Logis les parcelles seront cédées à Mon logis qui fera son affaire de la construction de la future caserne de gendarmerie et de la réalisation d'un lotissement de 24 logements ;

CONSIDERANT que ces engagements réciproques prévoient également la cession des parcelles **viabilisées** à MON LOGIS d'une surface totale de 23 436 m² pour la somme de 10 € le m² soit **DEUX CENT TRENTE QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS** (234 360 €) hors taxe et hors frais de notaire ;

CONSIDERANT par ailleurs que la société MON LOGIS s'engage au versement à la commune du montant de l'indemnité de résiliation du Bail Emphytéotique liant la commune et la Caisse des Dépôts et Consignation Habitat (ex SNI) et portant sur l'ancienne caserne sis rue Gounod soit **422 389.99 €** (QUATRE CENTS VINGT DEUX MILLE EUROS ET QUATRE VINGT DIX NEUF CENTIMES au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT que les immeubles de l'ancienne caserne seront cédés en échange du paiement de cette indemnité,

CONSIDERANT que l'acte de vente sera signé devant Me MILLARD notaire habituel de la commune et que cet acte mentionnera l'engagement de Mon Logis à la reprise de ce Bail emphytéotique ;

CONSIDERANT que les parties souhaitent la signature d'un protocole d'accord actant leurs engagements réciproques,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le **PROTOCOLE D'ACCORD TRITPARTITE**.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 8 septembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

